



Mai 2014

Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers : rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion « Marché laitier »

Questions et réponses

Questions d'ordre général

Que signifie « ouverture sectorielle du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers » ?

L'ouverture du marché avec l'UE consisterait à abolir, compte tenu d'une période de transition, toutes les entraves au commerce de produits laitiers avec l'UE, telles que les taxes douanières et les subventions à l'exportation. En vertu d'accords déjà en vigueur, le fromage et certains produits transformés peuvent aujourd'hui déjà être exportés en franchise de douane. L'ouverture envisagée se traduirait par un accès au marché facilité pour les produits tels que les produits laitiers frais (yogourts et babeurre, par ex.), la crème, le beurre, le lait et la poudre de lait. Il est à noter que la protection douanière resterait inchangée pour les autres produits agricoles de base tels que les céréales, la viandes ou les fruits et légumes.

→ cf. ch. 3.1 du rapport

Pourquoi une ouverture du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers est-elle judicieuse ?

Le secteur laitier doit faire face à divers enjeux qui rendent difficile le maintien et qui plus est la croissance des parts qu'il détient actuellement sur le marché intérieur. La protection douanière dont il jouit n'empêche d'ailleurs pas que les prix du lait suisses s'alignent petit à petit sur ceux en vigueur dans l'UE. Dans ce contexte, le *statu quo* n'apparaît pas comme une solution apte à donner une perspective à long terme positive à l'économie laitière suisse. L'ouverture du marché pourrait être une option judicieuse pour un secteur déjà fortement axé sur l'exportation.

→ cf. ch. 2.5 du rapport

Conséquences en cas d'ouverture du marché du lait

A qui profite une ouverture sectorielle du marché du lait ?

Les calculs présentés dans le rapport font état d'un gain de prospérité de l'ordre de 150 à 200 millions de francs. Cette progression profiterait en particulier aux consommateurs, qui bénéficieraient de baisses de prix. Des matières premières moins chères permettraient cependant également à l'industrie agro-alimentaire et aux transformateurs et producteurs de lait faisant preuve d'innovation de profiter de nouvelles opportunités sur les marchés.

→ cf. ch. 3.4.3.8 du rapport

Quelles seraient les conséquences pour les paysans suisses ?

L'ouverture du marché simplifierait le régime laitier, ouvrirait de nouveaux canaux de vente et donnerait aux producteurs de lait des possibilités d'améliorer leur compétitivité. Dans le même temps, cependant, ces producteurs seraient confrontés à une réduction des prix. De l'ordre de 17 à 25 % selon les estimations, ce recul placerait en particulier les exploitations laitières devant un nouveau défi. Des mesures de soutien et des aides à l'adaptation efficaces sont prévues pour permettre de faire face à cette évolution.

→ cf. ch. 3.4.3.6 et 3.4.3.7 du rapport

Quelles sont les conséquences pour les transformateurs de lait ?

La concurrence accrue à laquelle il faut s'attendre en cas d'ouverture du marché du lait touchera non seulement l'échelon de la production, mais aussi celui de la transformation et se répercutera par une pression sur les prix et les marges. Grâce au fait qu'elles sont de taille comparable, les principales entreprises de transformation suisses bénéficient de conditions similaires à celles de leurs concurrentes européennes en termes de nouvelles opportunités commerciales. Il est néanmoins probable qu'elles devront se spécialiser davantage pour s'adapter au nouveau contexte. Les calculs montrent par ailleurs qu'un potentiel d'exportation supplémentaire existe notamment pour les produits laitiers frais. De légers reculs de la production sont possibles dans les secteurs de la poudre de lait et de la crème, tandis qu'une extension est prévue pour le beurre et les produits laitiers frais.

→ cf. ch. 3.4.3.4 du rapport

La sécurité de l'approvisionnement de la Suisse reste-t-elle garantie en cas d'ouverture du marché ?

L'ouverture du marché du lait ne mettrait pas en danger la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Selon les calculs, en effet, la quantité de lait produite resterait relativement stable, l'évolution variant en fonction des mesures de soutien qui seraient mises en œuvre.

→ cf. ch. 3.4.3.3 et 3.5.1 du rapport

Politique de soutien

De quelle manière les conséquences d'une ouverture du marché seraient-elles atténuées ?

L'ouverture envisagée modifierait de manière conséquente les conditions de marché. La politique de soutien devrait être redéfinie et ciblée sur les objectifs suivants : empêcher des reports de production non souhaitables, maintenir la capacité de production du secteur agricole et atténuer les pertes de revenus subies par les producteurs laitiers en raison du probable recul des prix. Cinq options sont présentées dans le rapport comme possibles mesures de soutien en faveur des agriculteurs :

- supplément lait (supplément de 9 ct./kg sur tout le lait commercialisé)
- contribution par hectare de surface herbagère « lait » (contribution de 800 fr./ha de surface herbagère, versée aux exploitations qui produisent une quantité minimale de lait)
- augmentation de la contribution à la sécurité de l'approvisionnement (relèvement de la contribution de base à 1300 fr./ha, soit 400 fr./ha de plus)
- augmentation de la contribution pour la production de lait basée sur les herbages
- contribution à l'exploitation sur une base historique (contribution en fonction de la perte de revenus calculée individuellement pour chaque exploitation, une fois pour toutes)

Au vu des conséquences économiques prévisibles et des points forts et points faibles identifiés par l'analyse des différentes options, la contribution à la surface herbagère appliquée seule ou en combinaison avec d'autres mesures doit être la solution envisagée en priorité.

→ cf. ch. 3.3.3 et 3.5 du rapport

Des mesures supplémentaires sont également envisageables à titre temporaire durant la phase de transition, et ce notamment en raison des différences qui existent actuellement entre les politiques de soutien étatique en Suisse et dans l'UE et qui peuvent se traduire par un désavantage concurrentiel pour notre pays. Il s'agirait en l'occurrence d'examiner la possibilité d'octroyer des aides à l'investissement dans le secteur agricole ou au premier échelon de transformation, de modifier la pratique en matière d'amortissements ou de renforcer la promotion de la qualité et des ventes.

→ cf. ch. 3.6 du rapport

Quels sont les moyens à mettre à disposition pour accompagner une telle ouverture du marché ?

Les deux instruments de soutien les plus concernés par la modification de l'environnement de marché seraient les suivants :

- le supplément pour le lait transformé en fromage (env. 260 millions de francs)
- la contribution à l'exportation de la matière première lait transformée, octroyée dans le cadre de la loi chocolatière (env. 50 millions de francs)

Les moyens engagés actuellement pour ces deux mesures se montent à quelque 310 millions de francs et devraient rester à disposition moyennant une adaptation de la politique de soutien. Un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs par année serait en outre nécessaire pour compenser le recul des revenus des producteurs de lait.

→ cf. ch. 3.3.1 et 3.7 du rapport

Relations Suisse- UE

Compte tenu du contexte de la politique européenne, un tel projet a-t-il des chances d'être mis en œuvre ?

Le projet en question ne peut être mis en œuvre qu'à condition que les relations bilatérales entre la Suisse et l'Europe soient clarifiées à l'échelon supérieur. La poursuite des discussions relatives aux questions institutionnelles entre la Suisse et l'UE sera donc déterminante pour l'avancement du projet d'ouverture sectorielle du marché laitier.

→ cf. ch. 3.9 du rapport